



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Répartition des migrants dans l'Yonne pour les jeux Olympiques et Paralympiques

Question écrite n° 9367

### Texte de la question

M. Julien Odoul interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la répartition des migrants dans le département de l'Yonne dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. En effet, en date du 31 mai 2023, le préfet du Doubs, M. Jean-François Colombet, a déclaré dans la presse locale prévoir l'accueil de groupes de 30 à 50 migrants tous les mois pour les répartir dans les huit départements de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ces procédures, en plus de se faire sans consultation préalable des habitants, pourraient bien être prolongées après la période olympique. Dans un contexte marqué par une terrible crise du logement, ces décisions sont tout bonnement inacceptables. Pour rappel, les 205 000 places d'accueil dont la France dispose sont déjà saturées et ce à un an des jeux Olympiques. Pour pallier le manque de places, les communes vont donc devoir réquisitionner des écoles, des centres de loisir ou des gymnases et par conséquent, mettre à l'arrêt la vie sociale pour l'accueil forcé de populations étrangères. En plus du climat de tension et d'insécurité permanents qui serait exacerbé par l'arrivée de migrants, se pose la question des coûts que vont représenter ces accueils massifs. Les Français sont déjà touchés de plein fouet par l'inflation et la chute de leur pouvoir d'achat. Dès lors, il apparaît injuste de financer l'accueil de migrants dans des communes rurales qui souffrent de l'abandon des pouvoirs publics et de la désertification dans tous les domaines, notamment dans l'Yonne. En ce sens, M. le député demande à M. le ministre de lui indiquer le nombre de migrants qui seront accueillis dans le département de l'Yonne dans le cadre des « relocalisations » prévues avant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Quelles sont les communes de l'Yonne qui seront concernées par ces installations ? Quelles sera la durée d'hébergement de ces migrants « relocalisés » dans les communes de l'Yonne ? Quelles sont les mesures compensatrices en faveur des communes que compte débloquer le Gouvernement pour l'hébergement de ces migrants ? Que compte-t-il mettre en œuvre pour assurer la sécurité des riverains qui seront contraints de cohabiter avec ces migrants ? Il souhaite avoir des réponses à ces questions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Odoul](#)

**Circonscription :** Yonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9367

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 juin 2023](#), page 5715

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)